

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 novembre 2015

PLF POUR 2016 - (N° 3096)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-1045

présenté par
Mme Rabault

ARTICLE 34

À l'alinéa 19, substituer aux mots :

« de 0,2 % sanctionnant »

les mots :

« prévue au même 1, lorsqu'elle sanctionne ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.